

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 12

- présents : 8

- votants : 9

L'an deux mille vingt six

le douze février à dix-huit heures quinze

le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni

en session ordinaire au RPC "Les Hirondelles" à La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 5 février 2026

Présents : Mesdames Pamela CRAPPIER, Julie DENEUFBOURG (Pouvoir de Catherine VINCENT), Janina WALBRECQ, Messieurs Julien BONNEMENT, Thierry DELEGLISE, Nicolas VOGT (Pouvoir de Alexandra STRAZEL), Alexandre DELATTRE (Pouvoir de Sarah HERRIBERRY) et Thomas LESUEUR (Pouvoir de Thierry MICHEL).

Absents excusés : Alexandra STRAZEL, Sarah HERRIBERRY, Catherine VINCENT, Thierry MICHEL, Eric VALOIS, Philippe LE CAM

Secrétaire de séance : Nicolas VOGT

Monsieur le Président demande en ouverture du conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour, concernant l'adoption de la convention @TES (Totem) nécessaire pour la dématérialisation des actes budgétaires, l'assemblée donne son accord.

Monsieur le Président informe avoir été informé ce jour à 16h40 de la DDFIP de l'impossibilité de voter les Comptes Administratif et de Gestion en raison de la panne informatique qui touche les services de la trésorerie depuis vendredi 6 février 2026. Les points N°2 et N°3 à l'ordre du jour sont ajournés.

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2. 2025 ; Compte Financier Unique (CFU)

- POINT AJOURNÉ

3. Affectation des résultats de l'exercice 2025

- POINT AJOURNÉ

4. Horaires de l'école pour la rentrée 2026-2027 (N°1/2026)

Les inscriptions pour la rentrée 2026 se feront courant mai.

Afin de mettre les documents à jour, il convient de délibérer sur les horaires d'école.

<u>RPC Les Hirondelles</u>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h55 à 12h10	13h40 à 16h25

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DECIDE** la reconduire les horaires actuels pour le Groupe Scolaire RPC "Les Hirondelles" à la rentrée de septembre 2026

5. Centre aéré 2026 : Décision d'ouverture (N°2/2026)

Monsieur le Président propose d'ouvrir un accueil de loisirs durant les vacances d'été pour les enfants de 3 à 12 ans.

Monsieur le Président propose que le syndicat prenne en charge l'ouverture d'un accueil de loisirs dans les locaux du RPC pour les enfants de 3 à 12 ans administrés des communes membres du syndicat ou scolarisés au RPC sur l'année scolaire 2025-2026. Ouverture du 6 juillet au 31 juillet 2026 (soit 19 jours) de 8h à 18h avec restauration obligatoire le midi.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs d'été pour 4 semaines soit 19 jours du 6 au 31 juillet 2026.

6. Convention @CTES (N°3/2026)

Monsieur le Président informe que le syndicat n'a à ce jour pas délibéré pour la mise en place de la dématérialisation des Actes avec la Préfecture. Cette convention deviendra obligatoire en 2027 et est nécessaire pour la validation des Actes Budgétaires dans le cadre du Compte Financier Unique (CFU). Monsieur le Président propose de signer cette dite convention

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire et **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de l'Oise, représentant l'État à cet effet ;

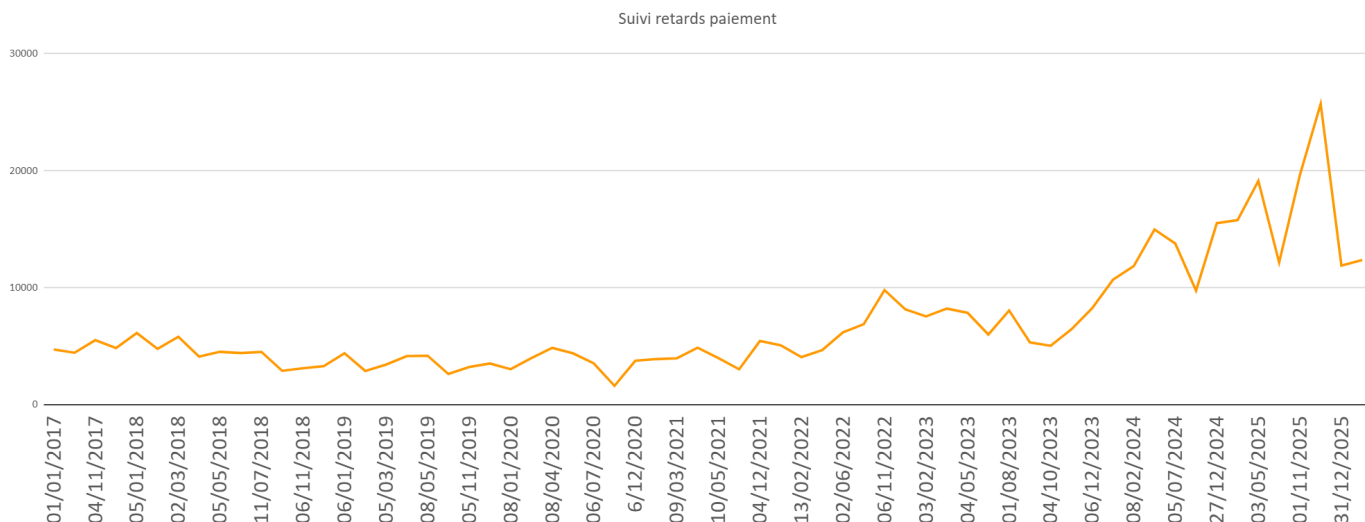
7. Informations diverses

- Monsieur le Président informe de la situation du personnel. Madame Géraldine COUDEVILLE a quitté la collectivité par voie de mutation au 1er janvier 2026. Une alternante a souhaité se réorienter vers la vente et a par conséquent arrêté son apprentissage au 31 janvier 2026 dans notre structure.
- Madame Isabelle PREVOST est en mi-temps thérapeutique jusque fin mars suite à sa chute en descendant du bus le 19 septembre dernier.
- Madame Sandra BEAUJARD est en arrêt, nous sommes dans l'attente du compte-rendu de sa visite

chez le médecin agréé du 15 décembre dernier.

- Monsieur le Président informe avoir procédé aux recrutements de Mesdames Meggie BOUTON et Jessica TESSON pour pallier aux remplacements.
- Monsieur le Président informe qu'un agent s'est blessé lors de la plonge à la cantine avec un couteau, les pompiers sont intervenus par précaution. Il n'y a pas eu de jour d'arrêt de travail.
- Monsieur le Président informe de l'évaluation de l'école cette année, la directrice du périscolaire a été reçue en entretien ainsi que le Président courant janvier.
- Plusieurs projets ont été lancés,
 - Participation au concours de mathématique Kangourou, la charge est de 3,5€ par enfant, le syndicat s'est engagé à hauteur de 1€ par enfant.
 - Banc de l'amitié, le syndicat a mis à disposition un banc ainsi que de la peinture
 - Projet de fresque sur le mur de la cour de récréation
 - Petits champions de la lecture, finale de l'école le 20 janvier, et une finale départementale se déroulera le 7 mars prochain à la salle des fêtes de La Neuville-Roy à partir de 14h.
- Monsieur le Président informe que le deuxième conseil d'école se réunira le vendredi 13 janvier.
- Monsieur le Président informe que le directeur d'école a communiqué aux communes la date pour les inscriptions scolaires 2026-2027.
- Monsieur le Président informe d'un loupé sur le temps du midi, un enfant de CM2 a pris le bus au lieu de se rendre à la cantine. La famille a été reçue et des actions ont été mises en place pour éviter que cela se reproduise.
- Monsieur le Président informe avoir consulté 2 prestataires pour obtenir des offres pour la fourniture des repas pour la cantine sur la période de janvier à août 2026, et ce, sans publication d'un marché public. Pour information, la publication d'un marché coûte en honoraires plus de 3500€. Sur les trois offres reçues et analysées, l'offre de CONVIVIO a été retenue. Une réunion a eu lieu en décembre pour la mise en place de la prestation. Quelques difficultés ont été rencontrées début janvier, mais les retours sont bons.

La nouvelle tarification va générer une économie de l'ordre de 2 000€ par an.
- Monsieur le Président informe être en consultation avec deux prestataires pour le remplacement des copieurs (les contrats actuels s'arrêtent en juin 2026)
- Monsieur le Président informe qu'une nouvelle norme entrée en vigueur en juillet 2025, demande le à remplacer 20 extincteurs 6L par une version sans Pfas, le premier devis reçu est de 2 600€. Somme qui sera à prendre en compte pour le prochain budget.
- Monsieur le Président informe d'une panne survenue pendant les vacances de Noël du système d'alarme incendie, une carte électronique est en cause, une demande de prise en compte en garantie a été faite.
- Monsieur le Président informe de la situation d'accueil d'un enfant handicapé, une AESH prise en charge par l'éducation nationale s'est portée volontaire pour accompagner cet enfant sur le temps du midi. La maman a souhaité inscrire son enfant au centre de loisirs, pour cette période nous devons prendre en charge l'accompagnement, la CAF participe via une majoration de son aide. La difficulté est de trouver une personne compétente et qui accepte d'accompagner l'enfant.
- Monsieur le Président fixe la date du 4 mars prochain pour un prochain conseil syndical, le budget sera voté pour permettre aux nouveaux conseils municipaux de travailler sur leurs budgets avec la participation au SIRS connue.
- Monsieur le Président informe du courrier de la Région datant d'avril 2025 qui informe qu'il n'y aura plus de participation aux frais d'accompagnement pour le personnel dans les bus à partir de 2026. Soit un impact de 12 000€ pour le SIRS.
- Monsieur le Président donne l'état des retards de paiement des familles, (pour rappel, passage en ORMC en juin 2022)



Voici par commune, la répartition

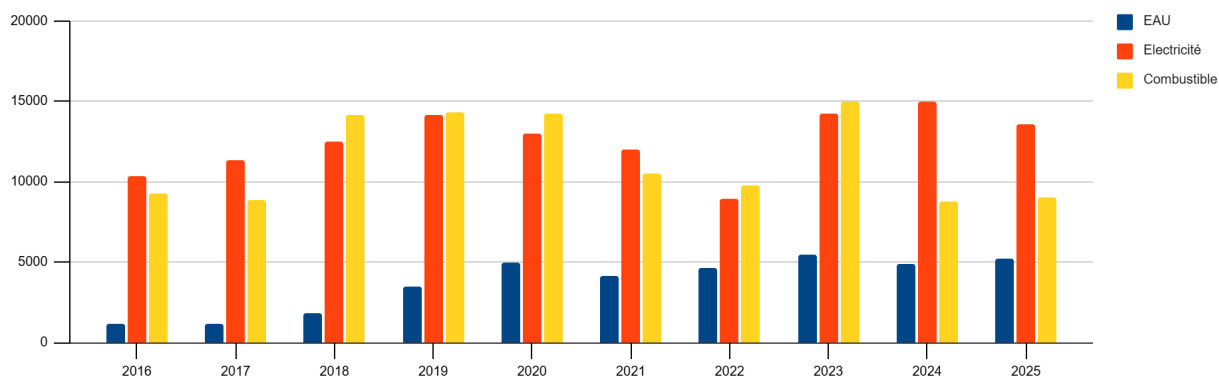
La Neuville-Roy	3 708
Pronleroy	2 289
Léglantiers	2 233
Wacquemoulin	819
Montiers	735

- Monsieur le Président informe avoir signé la convention [Monenfant.fr](https://monenfant.fr) nécessaire vis-à-vis de la CAF
- Monsieur le Président informe de la difficulté grandissante des inscriptions faites hors délai par les familles, notamment celles pour la cantine qui rendent difficile la gestion des listes. Il propose de revoir le règlement intérieur sur plusieurs points
 - Majoration plus importante pour les inscriptions faite après le passage de commande au prestataire et après édition des listes
 - Mise en place d'un horaire maxi pour l'accueil périscolaire matin
 - Mise en place d'un délai pour présentation d'un certificat médical pour suppression des inscriptions

Ce règlement intérieur version 2026-2027 sera présenté au vote au prochain conseil syndical

- Monsieur le Président présente le suivi des énergies (Eau, Électricité et Combustible)

Suivi Energie (Euro)



- Monsieur le Président présente la situation des budgets “classes” avec certaines classes déjà en dépassement

2025-2026					
	Budget	Report N-1	Cde N	Copieur	TOTAL
C COURTOIS	817.00 €		494.99 €	127.82 €	194.19 €
V MALLARD	903.00 €	0.00 €	242.43 €	25.44 €	635.13 €
N BARAT	903.00 €		360.86 €	19.50 €	522.64 €
M WALKOWIAK	903.00 €		318.40 €	60.06 €	524.54 €
L DELACOURT	989.00 €		107.00 €	157.37 €	724.63 €
A BAISSÉ	1'161.00 €	1'013.27 €	0.00 €	328.04 €	-180.31 €
M FRANCIERE	1'075.00 €	857.24 €	0.00 €	71.23 €	146.53 €
M COTTEAUX	1'075.00 €	226.24 €	609.05 €	240.00 €	-0.29 €
A JASINSKI	1'075.00 €	843.66 €	0.00 €	321.59 €	-90.25 €
D LECHEF	1'112.00 €	2'207.57 €	-3.82 €	317.09 €	-1'408.84 €
				MAJ	21/12/2025

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h44

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 12 février 2026 a comporté trois délibérations.

2	Horaires de l'école pour la rentrée 2026-2027	Délibération N°1/2026
3	Centre aéré 2026 : Décision d'ouverture	Délibération N°2/2026
4	Convention @CTES	Délibération N°3/2026

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas LESUEUR Présent	Philippe LECAM Absent	Paméla CRAPPIER Présente	Catherine VINCENT Absente Pouvoir à Julie DENEUFBOURG
Janina WALBRECQ Présente	Elodie FREIRE JORGE Absente	Sarah HERRIBERRY Absente	Alexandra STRAZEL Absente Pouvoir à Nicolas VOGT
Thierry MICHEL Absent Pouvoir à Thomas LESUEUR	Julien BONNEMENT Présent	Eric VALOIS Absent	Thierry DELEGLISE Présent



Indisponibilité Hélios -CDG-D et vote CFU/compte de gestion

1 message

camille.kubiak <camille.kubiak@dgfip.finances.gouv.fr>
Cc: "annie.lieure" <annie.lieure@dgfip.finances.gouv.fr>

12 February 2026 at 16:40

Bonjour,

La Direction Générale des Finances Publiques nous a adressé une foire aux questions au sujet de la panne Hélios.

Je vous mets ci-dessous l'extrait concernant les votes du CFU/compte de gestion et du budget.

En résumé, vous ne pouvez pas voter le CFU/compte de gestion, mais vous pouvez voter le budget 2026 avec reprise anticipée des résultats.

Compte de gestion/compte financier unique/budget

Question 1 : Les collectivités territoriales peuvent-elles adopter leur compte financier unique ?

Non, en raison de l'impossibilité d'éditer les comptes financiers uniques, les collectivités ne peuvent pas prévoir de délibération avant la reprise des travaux.

Les collectivités qui ont prévu une adoption de leur compte financier unique dans les prochains jours doivent donc être invitées à reporter l'adoption de la délibération, ce qui ne fait pas obstacle au vote d'un budget primitif (cf question 3).

Question 2 : Les collectivités territoriales devront-elles adopter leur compte administratif ou leur compte financier unique à court terme après le retour à la normale ?

Non, la date limite pour adopter le compte administratif ou le compte financier unique de l'exercice 2025 est fixée au 30 juin. Il n'est pas nécessaire que la collectivité ait préalablement adopté son compte administratif ou son compte financier unique pour délibérer au sujet de son budget primitif (cf question 3).

Question 3 : Le vote des budgets primitifs des collectivités locales est-il perturbé par l'indisponibilité d'Hélios ?

Non, les collectivités peuvent continuer à délibérer et adopter leurs budgets primitifs selon le calendrier prévu. En effet, les collectivités peuvent reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 pour l'adoption du budget primitif.

En revanche, la prise en charge des budgets primitifs dans Hélios ne pourra intervenir qu'à la reprise de la transmission des flux.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement.

Bonne journée.

Bien cordialement.



Camille KUBIAK
D.D.Fi.P. de l'Oise
Conseillère aux décideurs locaux
Communauté de Communes du Plateau Picard
Tél : 06 14 96 61 77



Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire